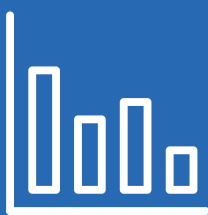


Statistiques

Ministère
de la Sécurité
publique

Criminalité au Québec

Infractions sexuelles en 2017



POUR NOUS JOINDRE

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2017*.
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-90723-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2021

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux d'infractions

En 2017, 7 883 infractions sexuelles ont été déclarées au Québec, ce qui correspond à un taux de 93,9 par 100 000 habitants, soit une hausse annuelle considérable de 23,4 %. Une hausse de taux de 22,5 % est observée pour les agressions sexuelles et de 25,0 % pour les autres infractions d'ordre sexuel.



Catégories d'infractions

Les agressions sexuelles constituent près des deux tiers des crimes sexuels avec 4 943 infractions (62,7 %), dont 4 823 de niveau 1 (61,2 %)¹. Les contacts sexuels composent la deuxième catégorie comptant le plus de crimes avec 1 542 infractions (19,6 %). Le leurre occupe le troisième rang avec 609 infractions (7,7 %).



Victimes

Les victimes d'agressions sexuelles sont presque exclusivement de sexe féminin (89,2 %). Le groupe d'âge le plus touché est celui des 12 à 17 ans avec près du tiers des victimes (31,1 %). Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, les femmes et les jeunes âgés de moins de 18 ans représentent respectivement 83,0 % et 90,6 % des victimes.



Auteurs présumés

Pour l'ensemble des crimes sexuels, la quasi-totalité des auteurs présumés est de sexe masculin (96,2 %). De plus, les jeunes auteurs présumés de 12 à 17 ans affichent un taux de perpétration (198,6 par 100 000 habitants) le plus élevé comparativement aux autres groupes d'âge. Le deuxième taux d'auteurs présumés le plus élevé est enregistré chez les 18 à 24 ans (97,8).



Relation entre la victime et l'auteur présumé

En 2017, plus des trois quarts des auteurs présumés sont connus de la victime (79,8 %). D'ailleurs, environ le cinquième des infractions sexuelles est perpétré par une connaissance de la victime (20,6 %) suivie d'un membre de la famille immédiate (15,2 %) ou d'un partenaire intime actuel ou ancien (15,1 %).

¹ Le Code criminel prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont décrits plus amplement dans l'encadré 1 de la page 9.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

<i>FAITS SAILLANTS</i>	3
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	4
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	6
<i>MÉTHODOLOGIE</i>	7
<i>INTRODUCTION</i>	9
<i>CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE</i>	10
1.1 Progression marquée des infractions sexuelles en 2017.....	10
1.2 Hausse considérable des affaires d'agressions sexuelles, de contacts sexuels et de leurres.....	11
1.3 Portrait régional	13
<i>CHAPITRE 2 PORTRAIT DES VICTIMES</i>	16
2.1 Les agressions sexuelles : hausse considérable du nombre de victimes féminines.....	16
2.2 Les autres infractions d'ordre sexuel : proportion élevée de victimes d'âge mineur	18
<i>CHAPITRE 3 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS</i>	20
3.1 Forte majorité d'auteurs présumés de sexe masculin.....	20
3.2 Infractions sexuelles surtout perpétrées par des jeunes	20
3.3 Victimes principalement d'une connaissance ou d'un partenaire intime	22
<i>TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES</i>	23
<i>REMERCIEMENTS</i>	32
<i>RÉFÉRENCES</i>	33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2008 à 2017	10
Graphique 2 – Évolution du taux trimestriel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2016 ^a et 2017.....	12
Graphique 3 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2017	13
Graphique 4 – Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2017	14
Graphique 5 – Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2008 à 2017	16
Graphique 6 – Répartition (en %) des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2017	17
Graphique 7 – Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2008 à 2017	18
Graphique 8 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2017	19
Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2017	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Nombre et taux d’infractions sexuelles selon la catégorie d’infractions, Québec, 2016 et 2017	11
Tableau 2 – Nombre de victimes d’infractions sexuelles selon la catégorie globale d’infractions et la région, Québec, 2017	15
Tableau 3 – Nombre de victimes d’agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d’âge, Québec, 2016 et 2017	17
Tableau 4 – Nombre de victimes d’autres infractions d’ordre sexuel selon le groupe d’âge, Québec, 2016 et 2017.	19
Tableau 5 – Taux d’auteurs présumés d’infractions sexuelles selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2017	21
Tableau 6 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2017	23
Tableau 7 – Profil (en nombre et en %) des victimes d’agressions sexuelles, Québec, 2017	24
Tableau 8 – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2017	25
Tableau 9 – Profil (en %) des victimes des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2017 (suite)	26
Tableau 10 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2017	27
Tableau 11 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017	28
Tableau 12 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2016 et 2017	29
Tableau 13 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2017	30
Tableau 14 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017	31

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police pour chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les données sur les infractions criminelles commises au Québec et déclarées par les corps de police, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la dernière version du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions enregistrées sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et pour garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflète généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2017 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2018, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

² Ouimet, M. (2015).

³ Perreault, S. (2015).

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de crimes correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement) sans considérer le nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus sont exclus des décomptes sur l'âge et le sexe les victimes ou les auteurs présumés dont ces caractéristiques sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Procédés de calculs

Pour le calcul des taux et de leur variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui se limite à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par un décret du gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques criminelles pour cette région sont donc incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques générales de la criminalité.

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

Cette publication présente le portrait statistique des infractions sexuelles déclarées aux corps de police et leurs principales tendances au Québec au cours de la dernière décennie. Elle répond notamment à l'un des engagements de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, stratégie qui a pour objectif d'enrayer cette problématique sociale d'envergure⁵.

Les données statistiques présentées sont celles enregistrées en 2017 par les corps de police du Québec. Dans cette publication, les différentes infractions sont divisées en deux sous-groupes, soit les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

Plusieurs statistiques sont d'abord présentées, tant pour le Québec que pour les différentes régions administratives, et permettent de suivre l'évolution dans le temps de cette problématique et d'en dresser le portrait. Différentes caractéristiques des victimes et des auteurs présumés sont mises en évidence.

Encadré 1 – Les sous-groupes d'infractions sexuelles

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le *Code criminel*⁶ prévoit trois niveaux de gravité pour les agressions sexuelles :

Agression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou
- inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou
- participe à l'infraction avec une autre personne.

Agression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime; ou
- met la vie de la victime en danger.

Les **autres infractions sexuelles** comptent, quant à elles, plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux, en termes de nombre, sont :

- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
- le leurre;
- la publication non consensuelle d'images intimes.

⁵ *Secrétariat à la condition féminine (2016)*.

⁶ *Code criminel, LRC 1985, c C-46*.

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

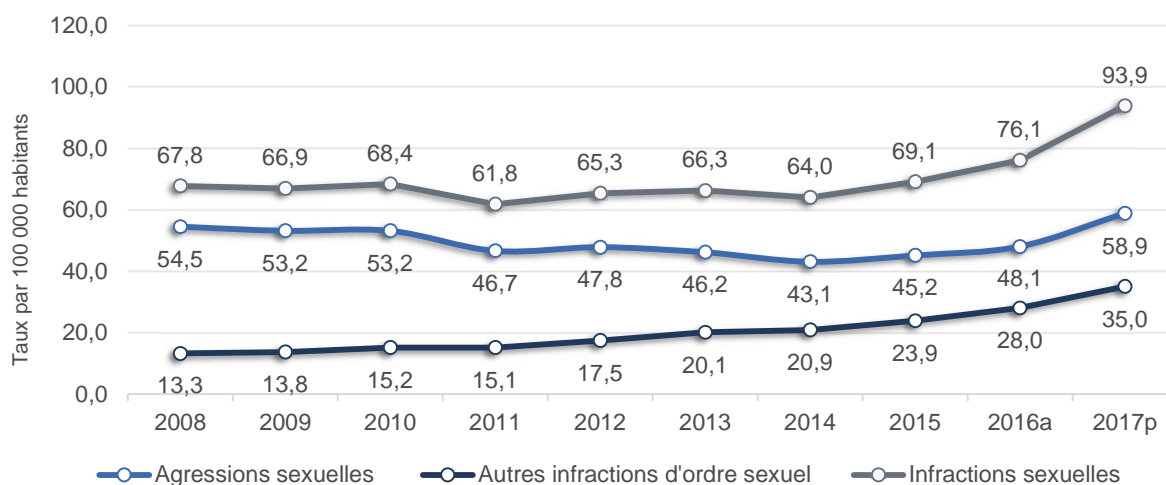
1.1 Progression marquée des infractions sexuelles en 2017

Le taux d'infractions sexuelles a varié de 38,6 % en 10 ans. Après avoir fluctué légèrement durant sept ans, il a progressé de 46,6 % de 2014 à 2017 (64,0 à 93,9), avec une accentuation marquée de 2016 à 2017 (23,4 %). Par comparaison, les infractions contre la personne ont varié de 6,2 % de 2014 à 2017 et de 4,2 % de 2016 à 2017⁷.

La variation du taux d'agressions sexuelles, catégorie qui représente 62,7 % du volume total d'infractions sexuelles en 2017, suit, à compter de 2014, une tendance similaire à celle des infractions sexuelles. En effet, le taux d'agressions sexuelles, qui déclinait depuis 2008, a entrepris une remontée de 2014 à 2017 (36,6 %), ponctuée d'une hausse notable de 2016 à 2017 (22,5 %). Durant la dernière décennie, il a augmenté globalement de 8,0 %.

Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, leur taux a crû considérablement en 10 ans, passant de 13,3 infractions par 100 000 habitants à 35,0. On observe une progression marquée du taux à compter de 2014 avec une variation annuelle moyenne de 18,8 % de 2014 à 2017, comparativement à une hausse moyenne de 8,1 % de 2008 à 2014. L'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (L.C. 2014, chapitre 25) en 2014 a contribué à la hausse de la variation annuelle moyenne durant les dernières années. Plusieurs modifications au *Code criminel* ont été apportées, notamment en lien avec la marchandisation des activités sexuelles et le proxénétisme qui se classent désormais dans la famille des crimes contre la personne plutôt que parmi les autres infractions au *Code criminel* (graphique 1, tableau 1).

Graphique 1 – Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2008 à 2017^P



a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁷ Ministère de la Sécurité publique (2020).

1.2 Hausse considérable des affaires d'agressions sexuelles, de contacts sexuels et de leurres

L'année 2017 est marquée par une hausse notable des infractions sexuelles, laquelle peut être en partie attribuée au mouvement #MoiAussi (voir encadré 2).

Le taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) a augmenté de 22,5 % de 2016 à 2017 (943 infractions de plus). Ce sont les agressions sexuelles graves qui ont connu la plus forte augmentation de taux en 2017, mais elles sont beaucoup moins fréquentes. L'augmentation du taux d'agression sexuelle en 2017 s'explique presque entièrement par la hausse du nombre d'agressions sexuelles de niveau 1 enregistrée par rapport à l'année précédente (920 infractions de plus) (tableau 1).

Tableau 1 – Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2016^a et 2017^p

Catégorie d'infractions sexuelles	Nombre			Différence 2016 ^a /2017 ^p (nombre)	Taux		Variation du taux 2016 ^a /2017 ^p (%)
	2016 ^a	2017 ^p	2018 ^p (%)		2016 ^a	2017 ^p	
Agressions sexuelles							
Agression sexuelle grave (niveau 3)	16	33	0,4	17	0,2	0,4	104,5
Agression sexuelle armée (niveau 2)	81	87	1,1	6	1,0	1,0	6,5
Agression sexuelle simple (niveau 1)	3 903	4 823	61,2	920	46,9	57,5	22,5
Sous-total	4 000	4 943	62,7	943	48,1	58,9	22,5
Autres infractions d'ordre sexuel							
Contacts sexuels	1 149	1 542	19,6	393	13,8	18,4	33,1
Incitation à des contacts sexuels	226	212	2,7	-14	2,7	2,5	-7,0
Exploitation sexuelle	15	23	0,3	8	0,2	0,3	52,0
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	10	1	0,0	-9	0,1	0,0	-90,1
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	5	3	0,0	-2	0,1	0,0	-40,5
Parent ou tuteur d'une personne mineure qui sert d'entremetteur	0	1	0,0	1	0,0	0,0	-
Inceste	62	49	0,6	-13	0,7	0,6	-21,6
Corruption d'enfants	5	12	0,2	7	0,1	0,1	137,9
Leurre	492	609	7,7	117	5,9	7,3	22,7
Publication non consentuée d'images intimes	183	277	3,5	94	2,2	3,3	50,1
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	44	53	0,7	9	0,5	0,6	19,4
Relation sexuelle anale	6	6	0,1	0	0,1	0,1	-0,9
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	0	4	0,1	4	0,0	0,0	-
Bestialité en présence d'un enfant	1	0	0,0	-1	0,0	0,0	-100,0
Voyeurisme	133	148	1,9	15	1,6	1,8	10,3
Sous-total	2 331	2 940	37,3	609	28,0	35,0	25,0
Total des infractions sexuelles	6 331	7 883	100,0	1 552	76,1	93,9	23,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Parmi les autres infractions d'ordre sexuel, celles de contacts sexuels sont les plus nombreuses (19,6 %), affichant une hausse de taux de 33,1 % de 2016 à 2017 (393 infractions de plus), alors que le taux de leurre (7,7 % des infractions) a augmenté de 22,7 %. À noter que ces deux catégories connaissent une progression marquée depuis 2008⁸. D'autres catégories présentent des hausses de taux élevées de 2016 à 2017, telles que la corruption d'enfants et la bestialité en présence d'un enfant, mais elles doivent être interprétées avec prudence en raison du faible volume d'événements enregistré⁹ (tableau 1).

Encadré 2 – Le mouvement #MoiAussi¹⁰

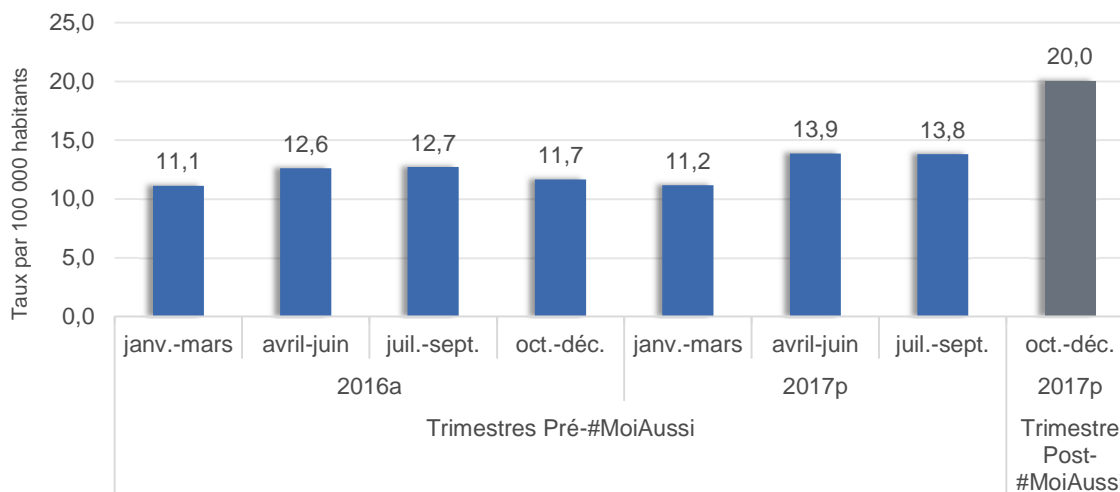
En bref

Le mouvement de société #MoiAussi a pris forme à l'automne 2017. Il est devenu viral en octobre et a perduré jusqu'en décembre. Il a permis à des personnes du monde entier d'indiquer simultanément par les médias sociaux, au moyen du mot-clic #MoiAussi, qu'elles avaient été victimes de violence, de harcèlement ou de toute autre forme d'inconduite sexuelle au cours de leur vie. Des millions de personnes ont utilisé ce mot-clic, qui a rapidement gagné en popularité et relancé le débat public sur la place qu'occupent les violences sexuelles dans les relations interpersonnelles. Ce mouvement a eu une résonance particulière au Québec en raison de l'actualité locale.

Les incidences du mouvement au Québec

La hausse des déclarations d'agressions sexuelles en 2017 a été particulièrement importante au Québec. La variation du taux trimestriel d'infractions avant et après #MoiAussi a été de 61 %, comparativement à 24 % au Canada. À noter que le taux trimestriel moyen d'agressions sexuelles avant #MoiAussi était de 12,4. Ce taux était de 20,0 au plus fort du mouvement durant l'automne 2017 (graphique 2). Plusieurs facteurs expliquent cette hausse marquée au Québec, dont vraisemblablement la mise en place d'une ligne d'aide pour le signalement des agressions sexuelles par le Service de police de la Ville de Montréal en octobre 2017 et la forte médiatisation d'allégations d'agressions et de harcèlement sexuels contre des personnalités publiques.

Graphique 2 – Évolution du taux trimestriel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2016^a et 2017^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁸Le taux de « contacts sexuels » est passé de 2,3 en 2008 à 18,4 en 2017 et le leurre, de 1,0 à 7,3. Les modifications apportées aux articles 151 (contacts sexuels) et 172.1 (leurre) du Code criminel de 2008 à 2015 peuvent avoir contribué aux hausses observées, leur portée ayant été élargie, notamment pour ce qui est de l'âge de la victime et des infractions connexes.

⁹ Les taux d'infractions basés sur de petits nombres sont plus instables et peuvent fluctuer grandement d'une année à l'autre puisqu'une différence de quelques infractions seulement peut avoir une influence considérable sur la variation du taux.

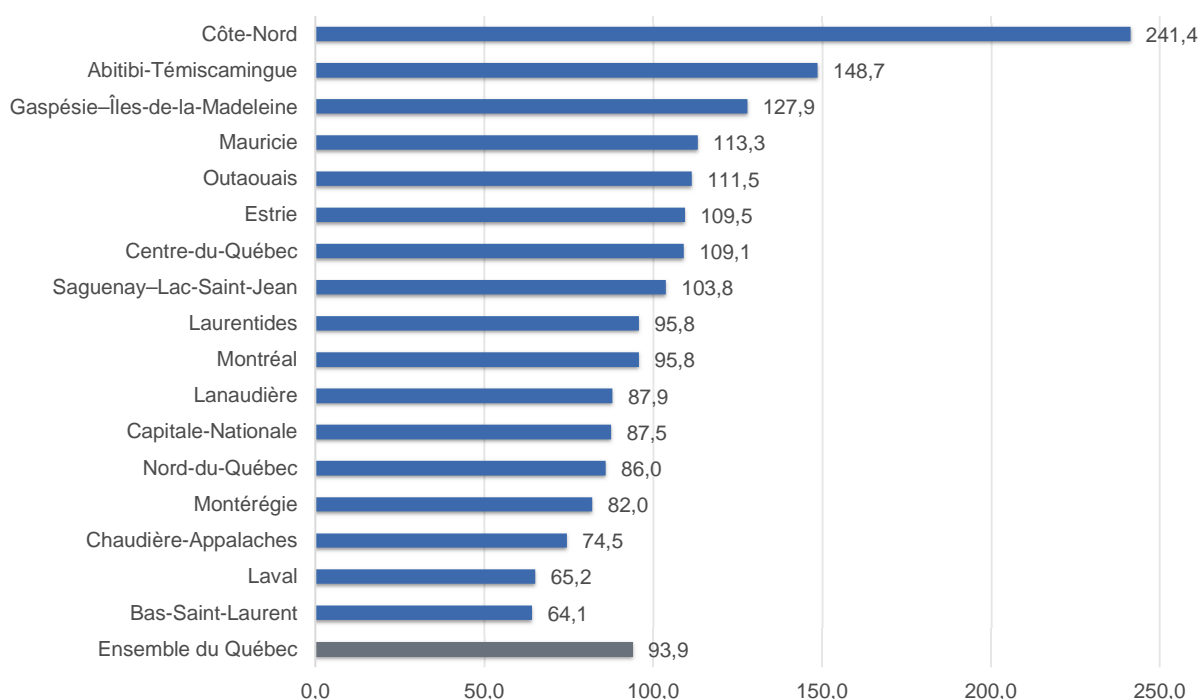
¹⁰ Rotenburg, C. et Cotter, A. (2018).

1.3 Portrait régional

1.3.1 Infractions sexuelles : la Côte-Nord affiche les taux les plus élevés

Quant au taux régional d'infractions sexuelles enregistré en 2017, 10 régions présentent des taux supérieurs à la moyenne québécoise, alors que 7 affichent un taux inférieur. Comme pour les infractions contre la personne¹¹, la Côte-Nord demeure la région dont le taux est le plus élevé, tant pour l'ensemble des infractions sexuelles que pour les agressions et les autres infractions sexuelles. Son taux global a progressé de 60,7 % de 2016 à 2017 (150,2¹² à 241,4). Elle est suivie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, avec des taux de 148,7 et 127,9, cette dernière région étant passée du cinquième rang en 2016 au troisième en 2017. À l'inverse, le Bas-Saint-Laurent (64,1), Laval (65,2) et la Chaudière-Appalaches (74,5) ont les plus faibles taux, toutes trois ayant aussi enregistré des taux peu élevés en 2016 (graphique 3).

Graphique 3 – Taux régionaux du total des infractions sexuelles, Québec, 2017^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3.2 Agressions sexuelles : le Bas-Saint-Laurent affiche le taux le plus faible

Les régions administratives qui affichent les plus forts taux d'agressions sexuelles sont les mêmes que pour les infractions sexuelles en général. Les plus touchées sont la Côte-Nord (111,4), l'Abitibi-Témiscamingue (90,6) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (70,0), comparativement à l'ensemble du Québec qui présente un taux de 58,9. C'est également le Bas-Saint-Laurent qui enregistre le plus faible taux de la province, soit 41,1 agressions sexuelles par 100 000 habitants (graphique 4).

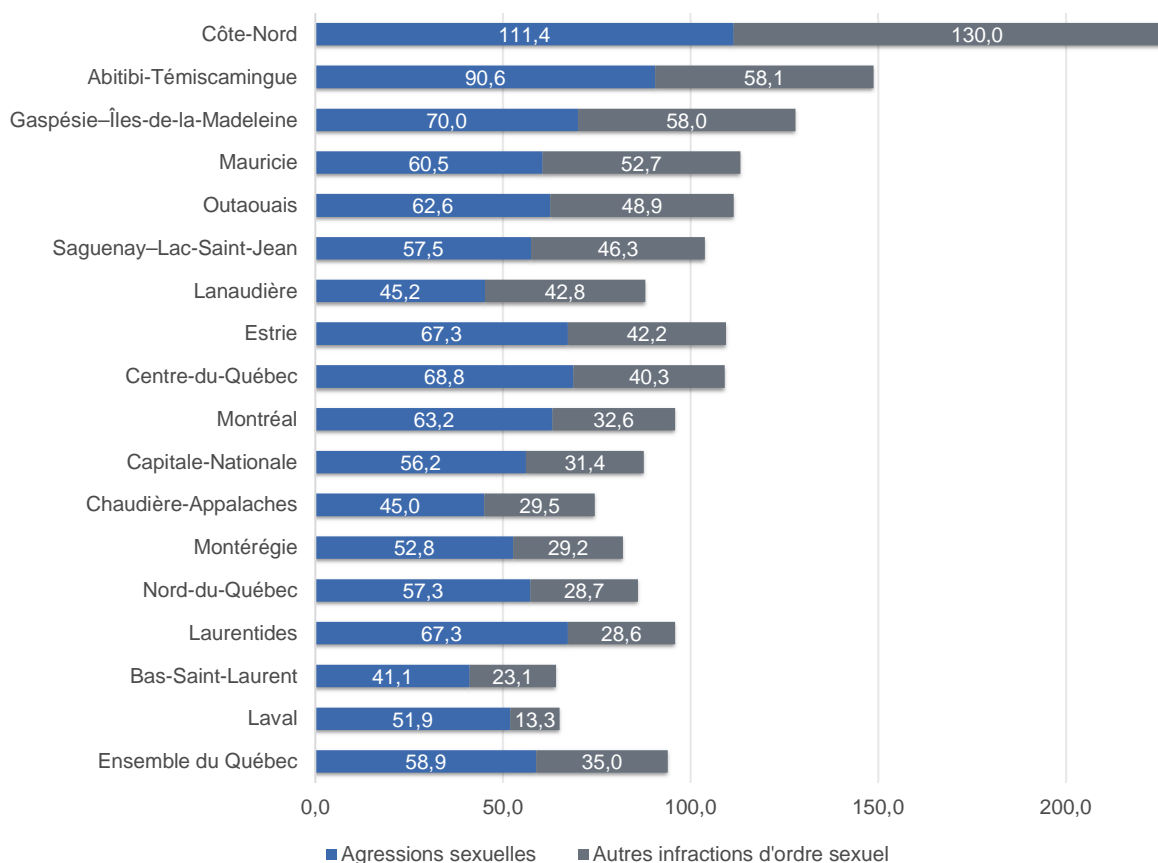
¹¹ Ministère de la Sécurité publique (2020).

¹² Il s'agit d'une donnée actualisée.

1.3.3 Autres infractions d'ordre sexuel : Laval affiche le taux le plus bas

Les taux des autres infractions d'ordre sexuel les plus élevés au Québec sont enregistrés dans les trois mêmes régions, soit la Côte-Nord (130,0), l'Abitibi-Témiscamingue (58,1) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (58,0). La province affiche un taux global de 35,0. La région de Laval présente le taux d'autres infractions d'ordre sexuel le moins élevé (13,3) (graphique 4).

Graphique 4 – Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2017^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La prévalence de chaque catégorie d'infractions sexuelles peut différer selon la région. On observe que les agressions sexuelles demeurent la catégorie prédominante pour l'ensemble des régions québécoises. Celle de Laval affiche le pourcentage le plus élevé de ce type de délits avec 79,6 % des infractions déclarées, comparativement à 62,7 % pour le Québec (tableau 6).

Lanaudière se démarque en ce qui a trait au pourcentage de contacts sexuels (31,4 %, contre 19,6 % pour l'ensemble du Québec), alors que la Côte-Nord se distingue par sa proportion de leures (21,7 %, contre 7,7 % au Québec). Enfin, le Nord-du-Québec présente le plus haut pourcentage de cas d'incitation à des contacts sexuels, avec 12,8 % des délits déclarés, comparativement à 2,7 % à l'échelle de la province (tableau 6).

Le taux d'infractions étant influencé par la population, les régions administratives qui affichent un taux élevé d'infractions ne sont pas nécessairement celles qui enregistrent le nombre le plus élevé de victimes.

En effet, Montréal compte près du quart des victimes de la province (1 899 victimes, 24,6 %), tout en affichant un taux d'infractions (95,8) se situant près du taux provincial, alors que la Montérégie déclare le deuxième nombre en importance de victimes au Québec (1 245, 16,2 %), malgré un taux inférieur (82,0) (tableau 2, graphique 3).

Le Nord-du-Québec enregistre le moins de victimes (37, 0,5 %) et affiche un taux (86,0) légèrement inférieur au taux provincial, alors que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est la deuxième région comptant le plus faible nombre de victimes (116, 1,5 %) tout en se classant au troisième rang des régions présentant les taux les plus élevés (127,9) (tableau 2, graphique 3).

Tableau 2 – Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2017^P

Région administrative	Agressions sexuelles	Autres infractions d'ordre sexuel*	Total des infractions sexuelles
Bas-Saint-Laurent	82	45	127
Saguenay-Lac-Saint-Jean	159	118	277
Capitale-Nationale	417	206	623
Mauricie	163	136	299
Estrie	220	127	347
Montréal	1 285	614	1 899
Outaouais	246	176	422
Abitibi-Témiscamingue	134	85	219
Côte-Nord	102	117	219
Nord-du-Québec	26	11	37
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	64	52	116
Chaudière-Appalaches	192	120	312
Laval	227	50	277
Lanaudière	229	213	442
Laurentides	410	166	576
Montérégie	818	427	1 245
Centre-du-Québec	169	98	267
Ensemble du Québec	4 943	2 761	7 704

*Pour les autres infractions d'ordre sexuel, le nombre de victimes (tableau 2) diffère du nombre d'infractions (tableau 1), car l'enregistrement d'une victime est optionnel pour certains types d'infractions de cette catégorie. Ainsi, la police peut déclarer certains crimes sans nécessairement associer de victimes à ceux-ci.

P : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

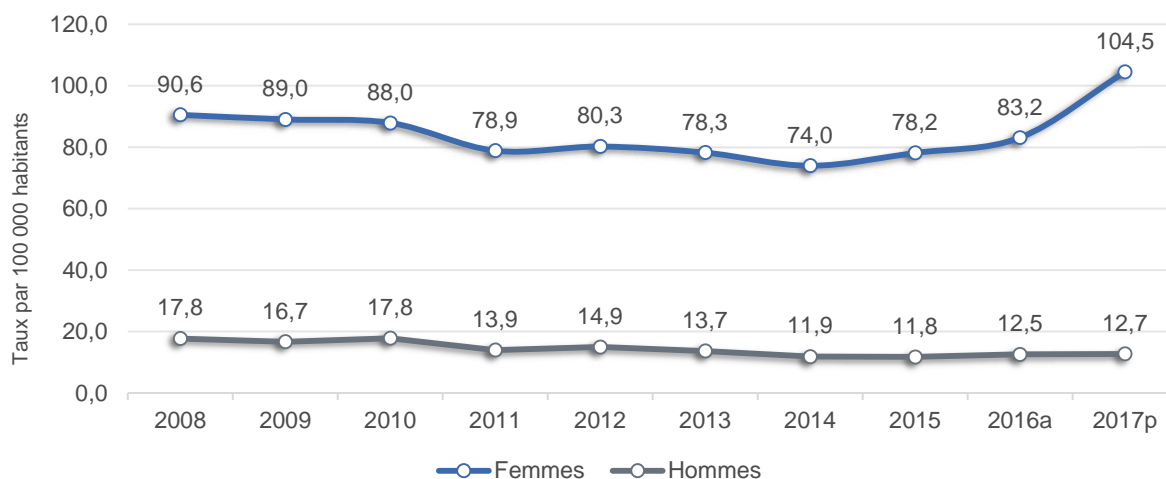
CHAPITRE 2

PORTRAIT DES VICTIMES

2.1 Les agressions sexuelles : hausse considérable du nombre de victimes féminines

Les femmes sont les principales victimes d'agressions sexuelles en 2017 (89,2 %). Cette proportion est largement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des infractions contre la personne (52,1 %) au Québec en 2017. L'écart entre les hommes et les femmes s'est élargi en 10 ans. Le taux de victimes de sexe féminin a en effet augmenté de 15,4 % (+866 victimes), comparativement à -28,3 % pour celles de sexe masculin (-150 victimes). L'écart s'est particulièrement accentué de 2016 à 2017 (graphique 5, tableau 10).

Graphique 5 – Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2008 à 2017^p



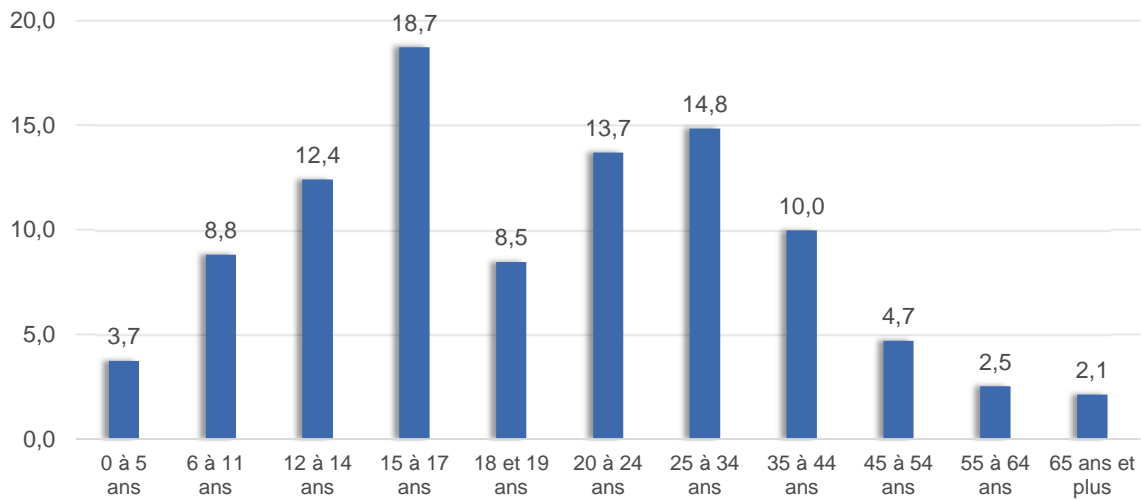
a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La majorité des victimes d'agressions sexuelles sont d'âge adulte (56,3 %). Celles âgées de 25 à 34 ans (14,8 %) et de 20 à 24 ans (13,7 %) enregistrent les proportions les plus élevées. De plus, on observe que le nombre de victimes majeures a augmenté substantiellement de 2016 à 2017 (28,3 %). Le mouvement #MoiAussi pourrait expliquer en partie la hausse observée (tableau 3, graphique 6).

Quant aux victimes d'âge mineur (43,7 %), les adolescents de 12 à 17 ans représentent le groupe d'âge regroupant le plus grand nombre de victimes (31,1 %), celles de 15 à 17 ans étant les plus nombreuses (18,7 %). Comparativement à 2016 (27,3 %), une proportion plus importante de victimes de 12 à 17 ans est notée en 2017 (tableau 3, graphique 6).

Graphique 6 – Répartition (en %) des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2017^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Enfin, les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) sont surtout perpétrées par une connaissance de la victime (22,0 %) et un partenaire intime actuel ou ancien (18,7 %). Les agressions sexuelles graves sont plus particulièrement commises par ce dernier type d'auteur présumé (36,4 %). La relation de la victime avec l'auteur influencerait ainsi sur la gravité de l'agression (tableau 7).

Tableau 3 – Nombre de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2016^a et 2017^p

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2016 ^a	2017 ^p	
Jeunes	1 819	2 137	17,5
0 à 5 ans	171	183	7,0
6 à 11 ans	452	431	-4,6
12 à 17 ans	1 196	1 523	27,3
18 ans et plus	2 148	2 756	28,3
Total	3 967	4 893	23,3

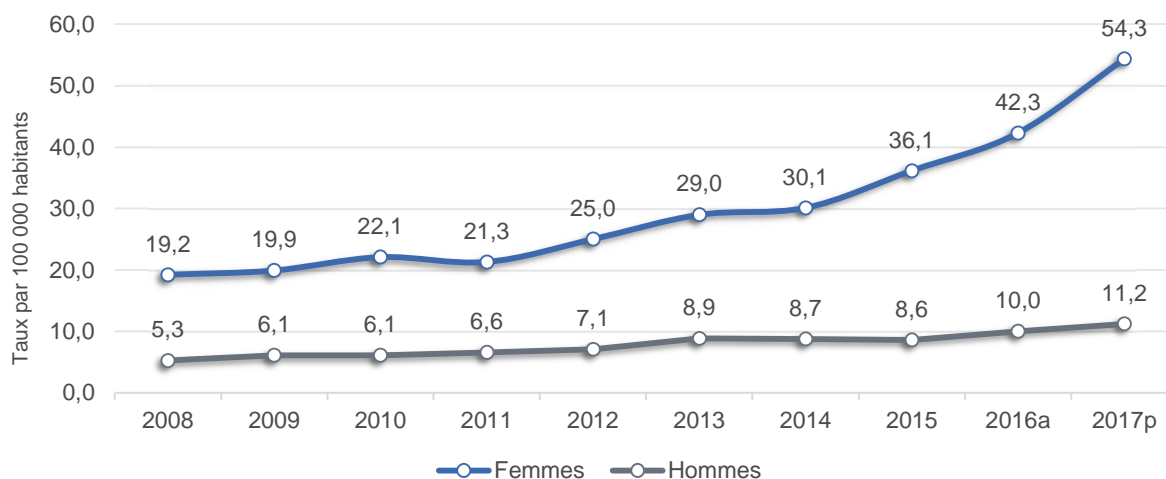
a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2 Les autres infractions d'ordre sexuel : proportion élevée de victimes d'âge mineur

Fidèle au portrait des années précédentes, plus des trois quarts des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel en 2017 sont des femmes (83,0 %). L'écart entre les sexes s'est accru de 2008 à 2017, le taux de victimisation des femmes ayant progressé plus rapidement que celui des hommes, notamment de 2016 à 2017 (graphique 7).

Graphique 7 – Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2008 à 2017^p



a : données actualisées p : données provisoires

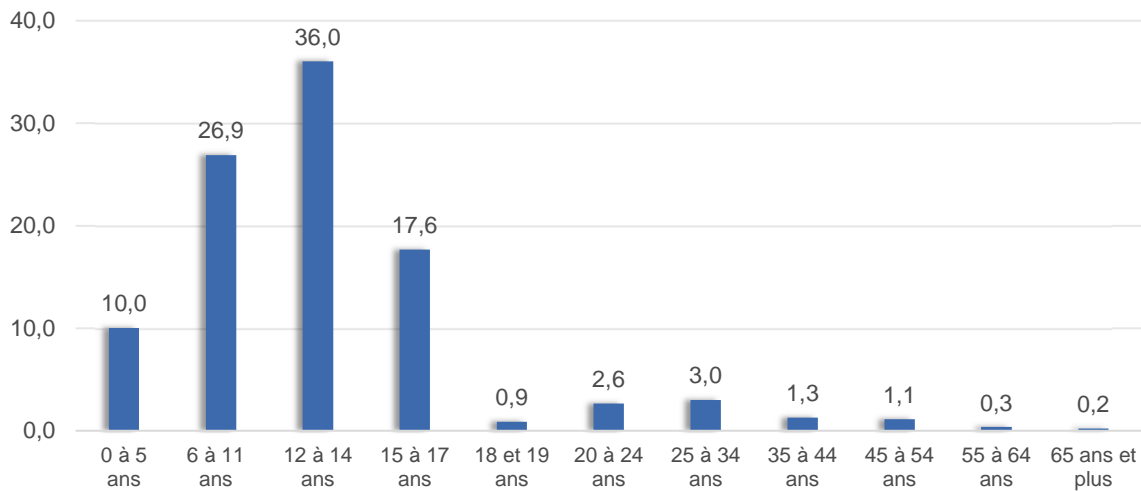
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En ce qui a trait à l'âge des victimes, les moins de 18 ans représentent la presque totalité d'entre elles (90,6 %). Notons que l'ensemble des infractions contre la personne au Québec en 2017 comptent 19,2 % de personnes d'âge mineur. Les victimes de 12 à 14 ans composent plus du tiers des victimes (36,0 %), suivies des 6 à 11 ans (26,9 %) (graphique 8 et tableau 11).

On observe une augmentation générale du nombre de victimes de 2016 à 2017, peu importe leur âge (24,9 %). Ce sont les victimes majeures qui ont connu la hausse la plus prononcée (32,8 %). À noter qu'en 2017, ces dernières représentent moins du dixième des victimes (9,4 %) (tableau 4 et graphique 8).

Rappelons que cette catégorie d'infractions inclut, notamment, le contact sexuel, l'incitation à des contacts sexuels, le leurre et la publication non consentie d'images intimes. Notons également que, pour plusieurs de ces infractions, le législateur prévoit que la victime est mineure.

Graphique 8 – Répartition (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2017^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

D'ordre général, les autres délits sexuels sont commis par une connaissance de la victime (18,2 %), un étranger (15,0 %) ou un autre membre de sa famille immédiate¹³ (12,3 %). Parmi les infractions dont la relation avec l'auteur présumé diffère de ces tendances générales, notons la corruption d'enfants et l'inceste qui sont majoritairement l'œuvre d'un parent (83,3 % et 63,3 %), ainsi que la publication non consentuelle d'images intimes dont est surtout responsable un partenaire intime actuel ou ancien (37,2 %). Le voyeurisme et le leurre se distinguent également par la forte proportion d'infractions perpétrées par un étranger (50,0 % et 40,4 %) (tableaux 8 et 9).

Tableau 4 – Nombre de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2016^a et 2017^p

Groupe d'âge	Nombre		Variation (%)
	2016 ^a	2017 ^p	
Jeunes	1 915	2 378	24,2
0 à 5 ans	221	263	19,0
6 à 11 ans	560	706	26,1
12 à 17 ans	1 134	1 409	24,3
18 ans et plus	186	247	32,8
Total	2 101	2 625	24,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹³ La catégorie « Autre membre de la famille immédiate » exclut un parent, un enfant ou un partenaire intime.

CHAPITRE 3

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

3.1 Forte majorité d'auteurs présumés de sexe masculin

Les infractions sexuelles perpétrées sont presque exclusivement l'œuvre d'un auteur présumé de sexe masculin (96,2 %), ce pourcentage étant supérieur à celui de l'ensemble des crimes contre la personne (79,6 %) enregistrés au Québec en 2017.

Un recul du nombre d'auteurs présumés d'agressions sexuelles est constaté de 2016 (2 390) à 2017 (2 230), lequel s'avère plus élevé chez les femmes (-38,8 %) que chez les hommes (-5,6 %), ceux-ci ayant commis 97,8 % des agressions (tableau 13).

En ce qui a trait aux autres délits sexuels, une hausse du nombre d'auteurs présumés est constatée avec 93 auteurs en plus (7,2 %). Un plus grand nombre d'auteurs présumés de publication non consensuelle d'images intimes (47,1 %, +49), une nouvelle infraction entrée en vigueur en 2015, explique, entre autres, cette hausse chez les deux sexes. Chez les femmes, le leurre présente également une variation notable, son nombre ayant plus que doublé en un an, alors que les contacts sexuels et le voyeurisme ont aussi connu une hausse chez les hommes (10,5 %, 10,0 %). On constate que les délits relatifs à la publication non consensuelle d'images intimes et à l'exploitation sexuelle affichent les plus hauts pourcentages d'auteurs présumés de sexe féminin en 2017, lesquels sont respectivement de 20,9 % et 18,2 % (tableaux 12 et 13).

Les données 2017 étant provisoires, le nombre d'auteurs présumés pourrait augmenter lors de l'actualisation de celles-ci en 2019, notamment en raison de la progression des enquêtes. Rappelons qu'en raison du mouvement #MoiAussi, le nombre de déclarations a augmenté rapidement, alors que les auteurs n'ont pas été identifiés pour chaque affaire. Ceci pourrait avoir une influence sur les variations du nombre et du taux lorsque les données 2017 seront actualisées.

3.2 Infractions sexuelles surtout perpétrées par des jeunes

En 2017, les jeunes auteurs présumés de 12 à 17 ans présentent les plus hauts taux de perpétration pour la plupart des catégories d'infractions sexuelles, leur taux global se situant à 198,6, comparativement à 49,4 chez l'ensemble des auteurs présumés. Les taux de ce groupe d'âge sont particulièrement élevés pour les agressions sexuelles simples, les contacts sexuels, la publication non consensuelle d'images intimes et le leurre (tableau 5).

Bien que le taux général de perpétration diminue avec l'avancement en âge des auteurs présumés, certaines catégories présentent une réalité différente. Par exemple, les taux les plus élevés d'exploitation sexuelle et de délits consistant à rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite sont observés chez les auteurs âgés de 25 à 34 ans (0,5 et 0,9), alors que les plus hauts taux de voyeurisme et d'inceste se trouvent respectivement chez les auteurs présumés de 18 à 24 ans (2,0) et de 35 à 44 ans (0,9). Il importe toutefois de noter qu'il s'agit de taux très faibles qui doivent être interprétés avec réserve (tableau 5).

Tableau 5 – Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2017^p

Catégorie d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,6	0,3	0,6	0,3	0,4	0,0	0,0	0,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	2,9	1,4	1,4	0,6	0,3	0,2	0,1	0,7
Agression sexuelle simple (niveau 1)	94,8	59,8	35,7	30,8	24,5	11,4	8,0	29,5
Sous-total	98,4	61,6	37,7	31,7	25,1	11,5	8,0	30,5
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	55,7	15,0	9,9	10,5	6,2	4,5	2,6	10,5
Incitation à des contacts sexuels	10,2	2,6	1,9	1,2	1,0	0,5	0,4	1,7
Exploitation sexuelle	0,2	0,1	0,5	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2
Exploitation sexuelle d'une personne handicapée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Inceste	0,4	0,0	0,3	0,9	0,3	0,1	0,1	0,3
Corruption d'enfants	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Leurre	15,2	11,1	3,3	1,8	0,3	0,2	0,1	2,9
Publication non consentuelle d'images intimes	17,1	4,7	1,7	1,1	0,4	0,1	0,1	2,1
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	0,4	0,3	0,9	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Relation sexuelle anale	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyeurisme	0,8	2,0	1,1	0,8	1,6	0,7	0,1	0,9
Sous-total	100,2	36,3	19,7	16,8	10,0	6,5	3,3	18,9
Total des infractions sexuelles	198,6	97,8	57,4	48,5	35,1	18,0	11,4	49,4

p : données provisoires

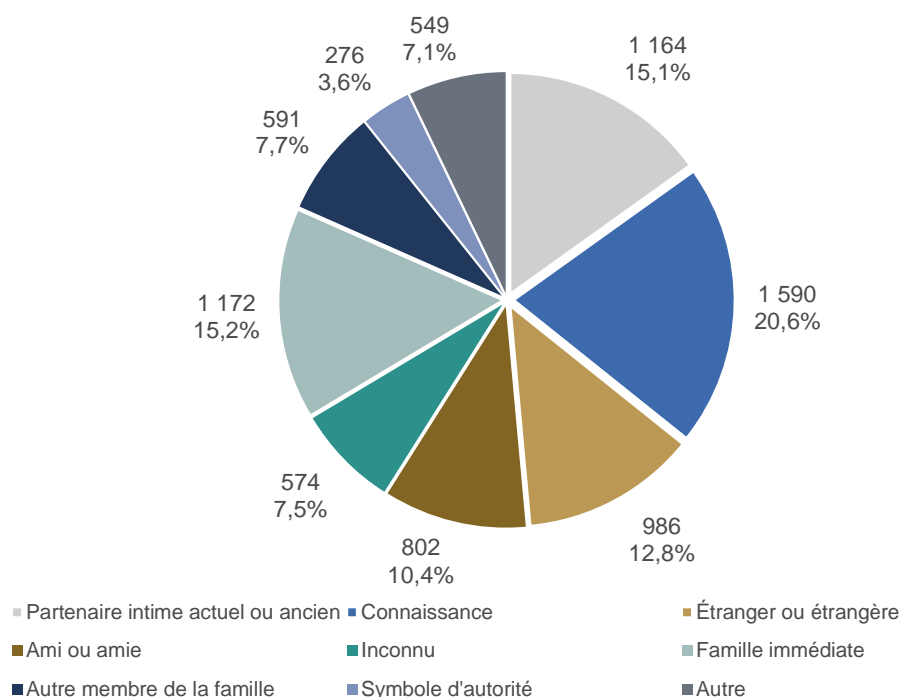
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3 Victimes principalement d'une connaissance ou d'un partenaire intime

En 2017, pour plus du trois quarts des infractions sexuelles, l'auteur présumé est connu de la victime (79,8). La catégorie d'auteurs présumés la plus fortement représentée est celle des connaissances, ces dernières étant responsables d'environ un crime sexuel sur cinq (20,6 %). Dans 15,2 % des cas, l'auteur présumé est un membre de la famille immédiate, et dans 15,1 % des cas, il est un partenaire intime actuel ou ancien de la victime (graphique 9).

Les étrangers regroupent 12,8 % des auteurs présumés d'infractions sexuelles, et dans 7,5 % des cas, la nature de la relation n'a pu être établie (graphique 9).

Graphique 9 – Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2017^{p14}



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹⁴ Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beaux-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe : parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autre » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle et colocataire.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 6 – Nombre d’infractions selon la région et la catégorie d’infractions sexuelles, Québec, 2017^p

Région administrative	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Contacts sexuels		Leurre		Publication non consentuelle d’images intimes		Incitation à des contacts sexuels		Autres*	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Bas-Saint-Laurent	82	64,1	30	23,4	5	3,9	3	2,3	7	5,5	1	0,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	159	55,4	59	20,6	35	12,2	9	3,1	9	3,1	16	5,6
Capitale-Nationale	417	64,2	75	11,5	94	14,5	18	2,8	23	3,5	23	3,5
Mauricie	163	53,4	91	29,8	24	7,9	4	1,3	9	3,0	14	4,6
Estrie	220	61,5	58	16,2	41	11,5	5	1,4	20	5,6	14	3,9
Montréal	1 285	66,0	408	20,9	94	4,8	81	4,2	16	0,8	64	3,3
Outaouais	246	56,2	107	24,4	27	6,2	25	5,7	11	2,5	22	5,0
Abitibi-Témiscamingue	134	60,9	55	25,0	10	4,5	7	3,2	5	2,3	9	4,1
Côte-Nord	102	46,2	53	24,0	48	21,7	6	2,7	2	0,9	10	4,5
Nord-du-Québec	26	66,7	2	5,1	5	12,8	0	0,0	5	12,8	1	2,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	64	54,7	27	23,1	7	6,0	5	4,3	5	4,3	9	7,7
Chaudière-Appalaches	192	60,4	54	17,0	35	11,0	6	1,9	13	4,1	18	5,7
Laval	227	79,6	27	9,5	4	1,4	9	3,2	7	2,5	11	3,9
Lanaudière	229	51,3	140	31,4	29	6,5	20	4,5	11	2,5	17	3,8
Laurentides	410	70,2	78	13,4	38	6,5	17	2,9	22	3,8	19	3,3
Montérégie	818	64,4	221	17,4	99	7,8	51	4,0	42	3,3	40	3,1
Centre-du-Québec	169	63,1	57	21,3	14	5,2	11	4,1	5	1,9	12	4,5
Ensemble du Québec	4 943	62,7	1 542	19,6	609	7,7	277	3,5	212	2,7	300	3,8

*Comprend notamment les infractions d’exploitation sexuelle, d’inceste, de corruption d’enfants, de voyeurisme et du fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite.

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 – Profil (en nombre et en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2017^p

Caractéristiques	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe								
Femme	25	75,8	72	82,8	4 314	89,4	4 411	89,2
Homme	8	24,2	15	17,2	509	10,6	532	10,8
Inconnu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Âge								
0 à 5 ans	0	0,0	1	1,1	182	3,8	183	3,7
6 à 11 ans	1	3,0	7	8,0	423	8,8	431	8,7
12 à 14 ans	3	9,1	11	12,6	593	12,3	607	12,3
15 à 17 ans	6	18,2	16	18,4	894	18,5	916	18,5
18 et 19 ans	3	9,1	5	5,7	406	8,4	414	8,4
20 à 24 ans	7	21,2	10	11,5	653	13,5	670	13,6
25 à 34 ans	4	12,1	17	19,5	705	14,6	726	14,7
35 à 44 ans	5	15,2	9	10,3	474	9,8	488	9,9
45 à 54 ans	2	6,1	5	5,7	223	4,6	230	4,7
55 à 64 ans	1	3,0	3	3,4	120	2,5	124	2,5
65 ans et plus	0	0,0	3	3,4	101	2,1	104	2,1
Inconnu	1	3,0	0	0,0	49	1,0	50	1,0
Relation avec l'auteur présumé								
Partenaire intime actuel ou ancien*	12	36,4	17	19,5	893	18,5	922	18,7
Parent	1	3,0	1	1,1	184	3,8	186	3,8
Enfant	0	0,0	0	0,0	10	0,2	10	0,2
Autre membre de la famille immédiate	1	3,0	3	3,4	385	8,0	389	7,9
Beau-père ou belle-mère	1	3,0	3	3,4	148	3,1	152	3,1
Parent éloigné	0	0,0	2	2,3	119	2,5	121	2,4
Ami ou amie	6	18,2	8	9,2	536	11,1	550	11,1
Autre relation intime	4	12,1	1	1,1	46	1,0	51	1,0
Connaissance	3	9,1	18	20,7	1 067	22,1	1 088	22,0
Relation d'affaires	0	0,0	3	3,4	243	5,0	246	5,0
Colocataire	0	0,0	1	1,1	44	0,9	45	0,9
Symbole d'autorité	0	0,0	1	1,1	168	3,5	169	3,4
Étranger ou étrangère	3	9,1	16	18,4	552	11,4	571	11,6
Autre**	0	0,0	0	0,0	121	2,5	121	2,4
Inconnu	2	6,1	13	14,9	307	6,4	322	6,5
Total (N)	33	100,0	87	100,0	4 823	100,0	4 943	100,0

* Comprend les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou amies intimes

** Comprend les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles, les voisins ou voisines et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2017^p

Caractéristiques	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle		Exploitation sexuelle d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Inceste		Page suivante 1/2...
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Sexe													
Femme	1 268	82,2	123	71,9	18	78,3	1	100,0	2	100,0	44	89,8	...
Homme	274	17,8	48	28,1	5	21,7	0	0,0	0	0,0	5	10,2	...
Inconnu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Âge													
0 à 5 ans	227	14,7	14	8,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	12	24,5	...
6 à 11 ans	526	34,1	73	42,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	12	24,5	...
12 à 14 ans	505	32,7	59	34,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7	14,3	...
15 à 17 ans	185	12,0	17	9,9	16	69,6	0	0,0	2	100,0	6	12,2	...
18 et 19 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	4,1	...
20 à 24 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,0	...
25 à 34 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	8,2	...
35 à 44 ans	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
45 à 54 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,0	...
55 à 64 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	2,0	...
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,0	...
Inconnu	98	6,4	8	4,7	7	30,4	0	0,0	0	0,0	2	4,1	...
Relation avec l'auteur présumé													
Partenaire intime actuel ou ancien*	101	6,5	8	4,7	1	4,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Parent	181	11,7	14	8,2	2	8,7	0	0,0	0	0,0	31	63,3	...
Enfant	4	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,0	...
Autre membre de la famille immédiate	288	18,7	27	15,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	30,6	...
Beau-père ou belle-mère	117	7,6	6	3,5	2	8,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Parent éloigné	146	9,5	7	4,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	4,1	...
Ami ou amie	146	9,5	13	7,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Autre relation intime	7	0,5	1	0,6	1	4,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Connaissance	294	19,1	36	21,1	4	17,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Relation d'affaires	4	0,3	3	1,8	2	8,7	1	100,0	0	0,0	0	0,0	...
Colocataire	8	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Symbole d'autorité	79	5,1	5	2,9	7	30,4	0	0,0	1	50,0	0	0,0	...
Étranger ou étrangère	81	5,3	31	18,1	1	4,3	0	0,0	1	50,0	0	0,0	...
Autre**	42	2,7	4	2,3	3	13,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Inconnu	44	2,9	16	9,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Total (N)	1 542	100,0	171	100,0	23	100,0	1	100,0	2	100,0	49	100,0	...

* Comprend les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

** Comprend les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles, les voisins ou voisines et les relations inverses d'autorité

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Profil (en nombre et en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2017^p (suite)

Caractéristiques	Page 2/2 ...	Corruption d'enfants		Leurre		Publication non consensuelle d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Relation sexuelle anale		Voyeurisme		Total	
		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(%)	N
Sexe															
Femme	...	8	66,7	435	86,7	240	86,6	43	82,7	3	50,0	108	87,1	83,0	2 293
Homme	...	4	33,3	67	13,3	37	13,4	9	17,3	3	50,0	16	12,9	17,0	468
Inconnu	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0	0
Âge															
0 à 5 ans	...	5	41,7	0	0,0	0	0,0	1	1,9	2	33,3	2	1,6	9,5	263
6 à 11 ans	...	5	41,7	75	14,9	1	0,4	9	17,3	0	0,0	5	4,0	25,6	706
12 à 14 ans	...	1	8,3	280	55,8	59	21,3	25	48,1	0	0,0	10	8,1	34,3	946
15 à 17 ans	...	1	8,3	124	24,7	76	27,4	15	28,8	2	33,3	19	15,3	16,8	463
18 et 19 ans	...	0	0,0	1	0,2	11	4,0	0	0,0	0	0,0	9	7,3	0,8	23
20 à 24 ans	...	0	0,0	0	0,0	46	16,6	0	0,0	0	0,0	22	17,7	2,5	69
25 à 34 ans	...	0	0,0	0	0,0	49	17,7	1	1,9	1	16,7	24	19,4	2,9	79
35 à 44 ans	...	0	0,0	0	0,0	22	7,9	0	0,0	1	16,7	9	7,3	1,2	33
45 à 54 ans	...	0	0,0	0	0,0	11	4,0	1	1,9	0	0,0	16	12,9	1,1	29
55 à 64 ans	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7	5,6	0,3	9
65 ans et plus	...	0	0,0	1	0,2	2	0,7	0	0,0	0	0,0	1	0,8	0,2	5
Inconnu	...	0	0,0	21	4,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4,9	136
Relation avec l'auteur présumé															
Partenaire intime actuel ou ancien*	...	0	0,0	13	2,6	103,0	37,2	3	5,8	3	50,0	10	8,1	8,8	242
Parent	...	10	83,3	0	0,0	0,0	0,0	1	1,9	0	0,0	3	2,4	8,8	242
Enfant	...	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,8	0,2	6
Autre membre de la famille immédiate	...	0	0,0	4	0,8	3,0	1,1	2	3,8	0	0,0	0	0,0	12,3	339
Beau-père ou belle-mère	...	1	8,3	2	0,4	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	6	4,8	4,9	134
Parent éloigné	...	0	0,0	4	0,8	1,0	0,4	0	0,0	2	33,3	1	0,8	5,9	163
Ami ou amie	...	0	0,0	46	9,2	45,0	15,5	1	1,9	0	0,0	3	2,4	9,1	252
Autre relation intime	...	0	0,0	2	0,4	5,0	1,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,6	16
Connaissance	...	0	0,0	93	18,5	52,0	20,2	13	25,0	1	16,7	5	4,0	18,2	502
Relation d'affaires	...	0	0,0	1	0,2	3,0	1,1	0	0,0	0	0,0	5	4,0	0,7	19
Colocataire	...	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	1,6	0,4	10
Symbole d'autorité	...	1	8,3	10	2,0	1,0	0,4	3	5,8	0	0,0	0	0,0	3,9	107
Étranger ou étrangère	...	0	0,0	203	40,4	26,0	9,4	10	19,2	0	0,0	62	50,0	15,0	415
Autre**	...	0	0,0	5	1,0	1,0	0,4	0	0,0	0	0,0	7	5,6	9,1	252
Inconnu	...	0	0,0	119	23,7	35,0	12,6	19	36,5	0	0,0	19	15,3	2,2	62
Total (N)	...	12	100,0	502	100,0	277	100,0	52	100,0	6	100,0	124	100,0	100,0	2 761

* Comprend les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amis ou amies intimes et les ex-amis ou ex-amies intimes

** Comprend les beaux-fils ou belles-filles, les relations criminelles, les voisins ou voisines et les relations inverses d'autorité

^p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2017^p

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	27	30,7	0,6	61	69,3	1,5	88	1,0
Négligence criminelle	7	38,9	0,2	11	61,1	0,3	18	0,2
Tentative de meurtre	61	25,8	1,4	175	74,2	4,2	236	2,8
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	20 361	46,7	482,5	23 262	53,3	557,3	43 623	519,7
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	4 411	89,2	104,5	532	10,8	12,7	4 943	58,9
Autres infractions d’ordre sexuel	2 293	83,0	54,3	468	17,0	11,2	2 761	32,9
Enlèvement, traite et séquestration	1 051	78,4	24,9	289	21,6	6,9	1 340	16,0
Vol qualifié et extorsion	1 465	33,0	34,7	2 968	67,0	71,1	4 433	52,8
Harcèlement criminel	4 078	74,0	96,6	1 433	26,0	34,3	5 511	65,7
Menaces	6 472	45,3	153,4	7 823	54,7	187,4	14 295	170,3
Autres	1 208	54,5	28,6	1 008	45,5	24,1	2 216	26,4
Total	41 434	52,1	981,9	38 030	47,9	911,0	79 464	946,7

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017^p

Catégorie d’infractions	Jeunes (0 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	9	10,6	0,6	76	89,4	1,1	85	1,0
Négligence criminelle	4	23,5	0,3	13	76,5	0,2	17	0,2
Tentative de meurtre	14	6,1	0,9	216	93,9	3,2	230	2,7
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	6 229	15,2	401,4	34 637	84,8	506,2	40 866	486,8
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2 137	43,7	137,7	2 756	56,3	40,3	4 893	58,3
Autres infractions d’ordre sexuel	2 378	90,6	153,2	247	9,4	3,6	2 625	31,3
Enlèvement, traite et séquestration	245	18,6	15,8	1 075	81,4	15,7	1 320	15,7
Vol qualifié et extorsion	628	14,2	40,5	3 792	85,8	55,4	4 420	52,7
Harcèlement criminel	548	10,0	35,3	4 918	90,0	71,9	5 466	65,1
Menaces	1 831	13,7	118,0	11 561	86,3	169,0	13 392	159,5
Autres	380	20,5	24,5	1 476	79,5	21,6	1 856	22,1
Total	14 403	19,2	928,1	60 767	80,8	888,1	75 170	895,5

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 – Nombre d’infractions sexuelles selon le sexe de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2016^a et 2017^p

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total		
	2016 ^a	2017 ^p	Variation (%)	2016 ^a	2017 ^p	Variation (%)	2016 ^a	2017 ^p	Variation (%)
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	3	0	-100,0	9	19	111,1	12	19	58,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	9	1	-88,9	44	52	18,2	53	53	0,0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	68	48	-29,4	2 257	2 110	-6,5	2 325	2 158	-7,2
Sous-total	80	49	-38,8	2 310	2 181	-5,6	2 390	2 230	-6,7
Autres infractions d’ordre sexuel									
Contacts sexuels	34	29	-14,7	668	738	10,5	702	767	9,3
Incitation à des contacts sexuels	13	10	-23,1	113	115	1,8	126	125	-0,8
Exploitation sexuelle	1	2	100,0	9	9	0,0	10	11	10,0
Exploitation sexuelle d’une personne handicapée	0	0	-	5	1	-80,0	5	1	-80,0
Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant	0	0	-	1	1	0,0	1	1	0,0
Inceste	4	1	-75,0	44	19	-56,8	48	20	-58,3
Corruption d’enfants	1	0	-100,0	1	2	100,0	2	2	0,0
Leurre	5	12	140,0	193	203	5,2	198	215	8,6
Publication non consensuelle d’images intimes	18	32	77,8	86	121	40,7	104	153	47,1
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	1	1	0,0	29	17	-41,4	30	18	-40,0
Relation sexuelle anale	0	0	-	6	4	-33,3	6	4	-33,3
Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne	0	1	-	0	1	-	0	2	-
Voyeurisme	2	2	0,0	60	66	10,0	62	68	9,7
Sous-total	79	90	13,9	1 215	1 297	6,7	1 294	1 387	7,2
Total des infractions sexuelles	159	139	-12,6	3 525	3 478	-1,3	3 684	3 617	-1,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2017^p

Catégorie d’infractions	Femmes			Hommes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	5	10,2	0,1	44	89,8	1,2	49	0,7
Négligence criminelle	3	33,3	0,1	6	66,7	0,2	9	0,1
Tentative de meurtre	20	13,3	0,5	131	86,7	3,6	151	2,1
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	8 032	24,2	217,3	24 992	75,8	689,1	33 024	451,0
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	49	2,3	1,3	2 191	97,7	60,4	2 240	30,6
Autres infractions d’ordre sexuel	90	6,8	2,4	1 303	93,2	35,9	1 393	19,0
Enlèvement, traite et séquestration	119	10,6	3,2	1 009	89,4	27,8	1 128	15,4
Vol qualifié et extorsion	318	12,0	8,6	2 330	88,0	64,2	2 648	36,2
Harcèlement criminel	839	19,0	22,7	3 546	81,0	97,8	4 385	59,9
Menaces	1 826	17,8	49,4	8 483	82,2	233,9	10 309	140,8
Autres	302	20,9	8,2	1 158	79,1	31,9	1 460	19,9
Total	11 603	20,4	313,9	45 193	79,6	1 246,20	56 796	775,6

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne, jeunes et adultes, selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017^p

Catégorie d'infractions	Jeunes (12 à 17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	3	6,1	0,6	46	93,9	0,7	49	0,7
Négligence criminelle	0	0,0	0,0	9	100,0	0,1	9	0,1
Tentative de meurtre	8	5,3	1,7	142	94,7	2,1	150	2,0
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 421	10,4	711,3	29 537	89,6	431,7	32 958	450,1
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	473	21,2	98,4	1 757	78,8	25,7	2 230	30,5
Autres infractions d'ordre sexuel	482	34,8	100,2	905	65,2	13,2	1 387	18,9
Enlèvement, traite et séquestration	43	3,8	8,9	1 079	96,2	15,8	1 122	15,3
Vol qualifié et extorsion	476	18,2	99,0	2 145	81,8	31,3	2 621	35,8
Harcèlement criminel	383	8,8	79,6	3 990	91,2	58,3	4 373	59,7
Menaces	1 518	14,8	315,6	8 751	85,2	127,9	10 269	140,2
Autres	241	16,7	50,1	1 204	83,3	17,6	1 445	19,7
Total	7 048	12,4	1 465,5	49 565	87,6	724,4	56 613	773,1

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Linda Veillette
Analyse : Geneviève Aylwin
Traitement des données : Tho Thanh Ly
Collaboration : Vanessa De Beaumont

RÉFÉRENCES

Ministère de la Sécurité publique (2020). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2017*.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2017/statistiques_criminalite_quebec_tendances_2017_3.pdf

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014* (85-002-X). Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=qmpbaoM>

Rotenburg, C. et Cotter, A. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017* (85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=-asrSAi6>

Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

